



Déclaration de l'UNSA-Education au CDEN du 17 avril

Monsieur le secrétaire général du Préfet

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Crise sanitaire : hommage aux enseignants

Nous commencerons notre propos en soulignant la mobilisation de tous les personnels de l'Education nationale dans la gestion de cette crise sanitaire. Enseignants directeur.rice.s, chef.fe.s d'établissement, personnels administratifs et bien d'autres. Continuité pédagogique, accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, les dossiers ne manquent pas. Grâce à l'engagement de ces personnels, l'Education nationale fait face. Mais en raison de la durée de cette crise sans précédent, la question de la prise en charge psychologique des personnels est posée.

Hommage aux volontaires et protection : Alors que la consigne de se confiner est martelée dans tous les médias, se porter volontaire pour garder les enfants des soignants et s'exposer à des risques de contagion est un acte courageux. La question de la reconnaissance financière a été posée. Les réponses concrètes se font attendre.

Dans l'immédiat c'est la question de la santé et de la sécurité qui s'impose. S'il a fallu gérer la pénurie, des masque chirurgicaux sont enfin arrivés après plus de 3 semaines d'accueil. Notons au passage d'anciens stocks présents dans les établissements scolaires étaient des masques FFP2 bien plus adaptés mais malheureusement datant de 2001. Par ailleurs, nous n'avons toujours pas la garantie que toutes les écoles ou établissements, soient désinfectés comme cela devrait l'être. Concernant les masques, un mail récupéré d'une circonscription indiquait que la livraison permettait d'aller jusqu'aux vacances d'avril. S'agit-il bien comme nous avons cru le comprendre grâce à ces informations parallèles d'une livraison DSDEN ? Quand aura lieu la prochaine livraison ? Pouvez-vous nous indiquer à qui il faut s'adresser pour renouveler ces masques ? A ce sujet, je suis extrêmement surpris qu'aucune information officielle n'ait été faite aux représentants CHSCTD par l'intermédiaire de la conseillère de prévention départementale.

L'UNSA-Éducation n'a eu de cesse de demander à tous les niveaux, depuis le début du confinement que l'indispensable pour protéger les personnels à l'exposition de ce virus soit fait ou fourni. Ce n'est pas parce que les choses manquent que la réponse doit être d'apprendre à s'en passer. Malgré les informations et contre-informations de l'ARS et du gouvernement, le temps nous a donné raison. Accueillir des enfants nécessite masques, gants et gel hydroalcoolique.

Continuité pédagogique

En annonçant que l'Éducation nationale était prête à assurer la continuité pédagogique, le ministre a mis sous pression à la fois les personnels et les familles. Or, l'enseignement à distance ne se décrète pas. L'investissement des enseignants est total afin de garantir la "continuité pédagogique" pour tous les élèves... Cette mise en place a été brusque également pour les familles.

Certains utilisent des mails, d'autres complètent avec le téléphone, et/ou s'essaient à la classe en visioconférence. Chacun fait « comme il peut » et selon les moyens dont il dispose, sans formation et avec son matériel personnel.

Le télétravail nécessite un cadrage (horaires, droit à la déconnexion, espace de travail, outils, personnes ressources, conciliation vie pro / vie perso). De plus, les frais non prévus engendrés par l'achat de terminaux numériques pendant cette période devront pouvoir être défrayés.

Pour répondre le plus sereinement possible dans l'urgence, les enseignants demandent un accompagnement et non un contrôle ou une vérification de la part de leur IEN. La sortie de crise posera aussi des questions pédagogiques notamment avec les différences accentuées pendant cette période de confinement. Chacun aura besoin de bienveillance de la part de tous.

L'annonce par le président de la République d'une réouverture progressive à partir du 11 mai des écoles, collèges et lycées a suscité une très vive inquiétude et parfois même de la colère. **Lors d'une réunion avec le ministre hier soir, l'UNSA-Éducation a réaffirmé qu'une reprise dans les écoles, les collèges et les lycées ne pourrait se faire qu'en apportant les garanties indispensables pour la sécurité sanitaire des personnels et des élèves.**

Pour l'UNSA-Éducation, le 11 mai ne peut être que le début d'un processus qui mène à une réouverture progressive et partielle des écoles et établissements. Un cadrage clair entre l'état et les collectivités est nécessaire, en particulier pour les personnels qui doivent assurer l'entretien des locaux. Les conditions matérielles et sanitaires de la reprise passent aussi par là.

L'élaboration d'un protocole sanitaire de reprise et d'un cadre commun est indispensable. Il doit définir comment les règles sanitaires préconisées pour l'ensemble des travailleur·ses doivent s'appliquer et quelles recommandations doivent être mises en place pour protéger les élèves et les personnels en tenant compte de l'âge des enfants et des personnels à risque. Ce protocole doit également préciser comment doivent être gérés les personnels et élèves avec symptômes ou en situation avérées et les conséquences sur les écoles et établissements.

Ce protocole doit être travaillé avec les représentants des personnels en CHSCT. Aussi l'UNSA-Education demande la tenue d'un CHSCT départemental la semaine du 4 mai afin de définir le plus précisément possible les mesures de prévention à prendre pour une ouverture éventuelle des écoles et établissements de notre département à partir du lundi 11 mai.

Ensuite, une fois ces conditions réunies, il faudra accorder du temps aux équipes pour leur permettre de se retrouver et de définir au mieux les modalités d'accueil des élèves.

Nous aurons à gérer les traumatismes liés à la pandémie pour les personnels et pour les élèves. Notre système doit s'appuyer sur nos personnels PsyEN, sociaux et de santé pour préparer cet accueil. Le temps accordé aux équipes doit aussi être mis à profit pour organiser les aménagements nécessaires pour respecter les gestes barrières. Ils pourront se nourrir de

l'expérience acquise avec l'accueil des enfants de soignants·es.

Il faut également du temps pour faire l'analyse de la situation qui n'est pas la même selon les situations avec des taux de perte de contact parfois très fort pendant le confinement dans les LP et dans les REP.

Dans tous les cas, cette reprise progressive ne pourra pas consister à chercher à retrouver un rythme normal avant les vacances d'été. Elle doit avoir pour objectif de sécuriser les élèves, de recréer du lien, de reprendre contact avec les apprentissages.

Le problème est donc entier et les collègues, comme nous toutes et tous d'ailleurs, entendent des messages très divers et parfois contradictoires depuis quelques jours...

Pour être précis :

- Quelle communication sera faite aux équipes des écoles et des établissements d'une part et aux familles d'une autre part pour informer des dates et des conditions de réouverture ?
- Cet accueil sera-t-il obligatoire au sens de la scolarité obligatoire ou les parents auront-ils le choix ou non d'envoyer leurs enfants à l'école ?
- Si l'on retire de ce dispositif de redémarrage partiel les personnels à risques, tous les enseignantes et enseignants devront-ils être présents ?
- L'axe majeur de ce déconfinement scolaire partiel est-il la mise en place de groupes réduits en alternance ?
- Comment les enseignants vont-ils à la fois faire face au travail à l'école en présentiel et à la continuité pédagogique pour les enfants restés à la maison en distanciel ?
- Enfin, comment un enseignant lui-même parent d'un ou plusieurs élèves de moins de 16 pourra-t-il faire face quand on lui dira que ses propres enfants ne doivent venir que les après-midis alors que lui ne peut pas choisir et ne pourra les faire garder ?

Pour l'UNSA-Éducation, le mois qui vient permettra de voir si une reprise progressive est envisageable ou non. Il faut profiter de ce temps pour réunir les conditions sanitaires d'un début de reprise et en définir les modalités sinon, sans cadre clair et précis, les enseignants n'y souscriront pas.

Vacances apprenantes

Alors que les enseignants, les élèves, les familles sont sous pression depuis plusieurs semaines pour faire « la classe à la maison » et qu'ils ont tous besoin de souffler pour pouvoir tenir dans la durée, le ministre a annoncé « les vacances apprenantes ». L'UNSA-Éducation dit non !

Bien sûr, il n'est pas question d'interdire aux enseignants qui le souhaitent de maintenir le lien avec leurs élèves. La continuité des échanges, les contacts rassurants, les rituels structurants, l'écoute attentive peuvent rester à l'ordre du jour pendant les vacances. Mais, pour l'UNSA-Éducation, il n'est pas admissible que le ministre invite, sur un média grand public, les enseignants à continuer à « donner des devoirs » pendant les vacances de printemps, même « de façon modérée ». Les personnels, comme les élèves et leurs familles, ont non seulement droit à des vacances mais ils en ont besoin. Nous souhaitons que ce message soit le vôtre Mme la Directrice académique.

Carte scolaire : respect de la réglementation

Nous arrivons maintenant à l'ordre du jour de ce CDEN. Madame la directrice académique, nous avons regretté très amèrement la décision que vous avez prise jeudi 9 avril après-midi suite au boycott du CTSD. En effet, vous avez reconvoqué cette instance dès le lendemain matin. Ce faisant, et malgré nos multiples demandes, nous estimons que vous n'avez pas respecté la réglementation. Votre position concernant le respect du délai réglementaire des 8 jours après l'envoi des documents et de la convocation nous a surpris alors que les textes sont pourtant clairs : L'article 50 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 stipule en effet que, pour les membres du CTSD, « [...] *communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance.* ».

Malheureusement, nous n'avons été destinataires ni du champ d'étude restreint, ni du document intitulé « autres mesures » dans les 8 jours précédant le CTSD. A cela, vous nous avez répondu que toutes les pièces et les documents nécessaires à l'accomplissement de nos fonctions nécessaires nous ont été communiquées et que la crise sanitaire vous avait obligé à choisir ce calendrier.

Faut-il comprendre que, selon vous, le champ restreint mettant en évidence toutes les écoles directement concernées par votre projet de carte scolaire ainsi que le document « autres mesures » dans lequel apparaissaient lors de son premier envoi la bagatelle de 17 fermetures de postes de PDMQDC n'étaient pas nécessaires à l'accomplissement de nos fonctions ?

Nous répétons ici notre désaccord avec votre interprétation qui a donné un mauvais signal au bon déroulement du dialogue social déjà très abîmé par les réformes récentes le concernant.

En persistant dans cette logique, nous avons eu l'impression que vous nous prenez en otage dans un contexte d'extrême tension alors que les textes sont pourtant clairs. La crise sanitaire ne doit pas constituer le moyen pour quiconque de s'exonérer de ses devoirs et de la stricte application de la loi. Durant cette période où communiquer avec les équipes pédagogiques et les municipalités est très compliqué, les huit jours de délai n'auraient pas été de trop pour mener correctement notre travail. Ce qui implique que les équipes des écoles de la Côte d'Or n'ont pas eu droit au temps nécessaire pour communiquer avec leurs représentants des personnels. Cette carte scolaire est d'autant plus difficile à accepter.

Carte scolaire

Nationalement, 1248 postes supplémentaires ont augmenté la dotation initiale de 440 ETP pour le 1er degré. Cette dotation supplémentaire et inattendue fait suite aux annonces le 27 mars par le ministre qu'aucune fermeture de classe n'aurait lieu sans l'accord du maire dans les communes rurales de moins de 5000 habitants, et qu'il fallait veiller à ce que les taux d'encadrement s'améliorent dans les autres communes. Les recteurs ont été informés de ces dotations dès vendredi 3 avril, mais le ministère n'a accepté de les communiquer aux organisations syndicales que tardivement. A ce sujet, nous regrettons qu'aucun CTA n'ait eu lieu afin de pouvoir détailler la ventilation des postes dans l'académie

14 postes supplémentaires ont été annoncés pour notre département. Mais avec une perte de 2 postes en janvier, le solde de création est au final de +12. Nous pouvons saluer cet effort d'autant que la démographie de notre département n'est pas à la hausse mais pourtant des problèmes majeurs persistent.

En effet, l'UNSA-Éducation ne comprend pas l'absence de prise en compte du 2nd degré

alors que la population scolaire y est en hausse. On peut affirmer sans exagérer que le second degré est sacrifié. Bien qu'il accueille à la rentrée 2020 plus de 30 000 élèves supplémentaires, il perdra 440 postes, dans un contexte où les réformes des lycées impactent directement les conditions d'enseignement. Cette baisse des moyens y est même supérieure dans les faits, car certaines suppressions d'emplois sont converties en heures supplémentaires... L'UNSA-Éducation dénonce cette gestion inacceptable des moyens pour le 2nd degré.

Même si la dotation est conséquente dans le 1er degré, rien n'indique qu'elle permettra de répondre aux besoins réels. L'UNSA-Éducation dénonce le fait que le pilotage des politiques éducatives soit de fait dévolu aux maires. De plus, nous sommes en droit de nous interroger car étonnamment, de manière rapide, sans prévenir et alors que la pénurie est plutôt le fonctionnement habituel de notre administration, le ministre "trouve des postes". Preuve que lorsque la volonté politique est là, les moyens suivent.

Nous demandons également que cette augmentation inattendue des postes dans le 1er degré conduise à un recalibrage des postes offerts au CRPE qui doivent donc être plus nombreux.

Dotation en détail

Abordons maintenant le point noir de vos documents. Je veux parler de votre décision brutale et sans aucune anticipation (aucun GT en amont) de sacrifier d'un seul coup tous les "Plus de maître que de classe" du département pour finalement en sauver 5 sur le fil dans les prolongations pour calmer la colère et la grogne montante.

Il y a forcément une logique. Est-ce que cette logique est d'ordre politique ? En effet, ces postes ont été massivement déployés sous le précédent quinquennat et en France, dans l'Education, il est rare de ne pas défaire ce qui a été pensé avant.

Est-ce que cette logique se nomme variable d'ajustement ? En effet, ne serait-il pas légitime de penser que vous avez besoin d'une variable d'ajustement afin de prévenir et d'anticiper les refus de fermetures de la part des maires dans les communes de moins de 5000 habitants ?

Maintenant, il va falloir s'occuper de ces 12 collègues et leur permettre de retrouver des postes dans les meilleures conditions. Nous sommes très inquiets et nous vous redemandons de travailler de la façon la plus bienveillante possible afin de donner des avantages permettant à ces enseignants de ne pas être impactés trop violemment par ces mesures. A ce sujet, le Se-UNSA et la Sgen-Cfdt vous ont envoyé conjointement un courrier à ce sujet.

Les dédoublements

Nous vous rappelons que nous sommes opposés au profilage des postes dédoublés. Cette pratique n'est d'ailleurs pas généralisée et ne concerne pas l'ensemble des départements de notre académie. En effet, le DASEN du 89 a décidé de ne pas les profiler et de les considérer comme des postes conventionnels. En continuant à les qualifier de postes à exigence particulière avec priorités, vous créez de fait des cartes scolaires différentes et imperméables entre les postes ordinaires, les CP dédoublés, les CE1 dédoublés et bientôt les GS dédoublés.

Le cloisonnement des effectifs de chacune de ces spécificités rend la fin de l'année de plus en plus anxiogène. La question récurrente dans ces écoles est : "Va-t-il y avoir assez de GS, de CP, de CE1 pour les dédoublements l'année prochaine ?" « Que vais-je devenir ? »

C'est pour cela que le répertoire des postes doit évoluer et doit permettre de lister des postes CP et CE1 dédoublés sans distinction alors qu'actuellement, la typologie est double.

Lors du dernier CTSD carte scolaire second degré consacré également aux postes spécifiques, vous nous avez répondu que toutes les organisations syndicales étaient d'accord pour que cela évolue en ce sens et que vous y souscrivez également. Malheureusement, à vous entendre, l'absence de réponse émanant du ministère vous empêchait d'agir en vue d'une simplification du répertoire 2020.

Mais avez-vous nécessairement besoin du blanc-seing de votre administration pour tous vos choix ? Ne pouvez-vous pas faire des choix en conscience ?

Le choix de l'Yonne de ne pas profiler les postes dédoublés nous montre qu'une marge de manoeuvre existe. Alors, pourquoi ne l'utilisez-vous pas pour donner plus de simplicité, de lisibilité à notre carte scolaire ainsi qu'à notre mouvement intra-départemental ?

Pour rester sur ces dédoublements, notre ministre avait annoncé dans son communiqué de presse : « dédoublement en GS dès que possible en REP+ ». Vous avez choisi de faire ces dédoublements en REP+ ainsi qu'en REP. L'UNSA-Éducation se questionne sur votre décision. En effet, nous constatons avec amertume que de trop nombreuses écoles voient, pour les classes ordinaires, des moyennes très élevées.

Pour les écoles élémentaires, **l'école Gambetta de Chenôve sera à 23,7**. La situation est la même sur Dijon avec une moyenne de **23 à Champollion**, une moyenne de **22,7 à York et Anjou** ou encore **22,3 à Bourdenière**.

Les écoles maternelles ne sont pas en reste. Ainsi, à Montbard, la maternelle **Pasteur comptera 28 élèves pour la classe de TPS-PS-MS**.

Les dédoublements sont faits, certes.... mais ceux-ci ne doivent pas se faire au détriment des classes ordinaires. Pour les écoles que nous venons de citer, nous vous demandons Madame la Directrice d'ouvrir une classe afin de permettre à l'ensemble des élèves de ces écoles et des enseignants de travailler dans des conditions acceptables.

Le comptage en Ulis réglemantaire n'est pas respecté

En ce qui concerne les dispositifs d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), l'article L. 351-1 du code de l'éducation, précise que : « Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés ». Désormais, les élèves bénéficiant du dispositif ULIS sont donc pris en compte dans les effectifs globaux des écoles et des établissements scolaires.

Nous constatons que ce n'est pas le cas dans les documents que nous allons étudier et nous le regrettons. Nous vous demandons par conséquent l'application de l'article L351-1 du code de l'Éducation.

Circulaire mouvement

La circulaire mouvement n'est justement toujours pas sortie et nous laisse dans le flou quant aux décisions que vous avez prises à ce sujet. Nous demandons que les organisations syndicales en soient destinataires avant sa diffusion afin qu'elles puissent faire remonter leurs remarques. Un regard croisé permettrait d'anticiper certains problèmes.

CRPE

Du fait de la crise sanitaire, les écrits du Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles sont reportés à juin ou juillet prochain. Pour l'instant, le ministre écarte l'idée de faire une année blanche et de recruter totalement des contractuels. Il est envisagé de maintenir les épreuves écrites d'admission, puis de nommer au 1^{er} septembre des fonctionnaires stagiaires qui n'auront passé que les écrits. L'oral de titularisation sera passé à l'issue de l'année de stage. Cette solution demande de prévoir des listes complémentaires plus larges.

De plus, se pose la question de l'emploi du temps des futurs stagiaires qui n'auront obtenus que les écrits du CRPE. Seront-ils à mi-temps à l'Inspe et mi-temps en classe, comme les stagiaires actuels ? Si c'est le cas, comment les berceaux de stage seront-ils organisés pour ce grand nombre de stagiaires ?

Pas de fermeture sans accord du maire

Concernant l'annonce du ministère à savoir "aucune fermeture de classe en milieu rural sans l'accord du maire", pouvez-vous nous communiquer la liste complète des communes qui y ont recours ?

Situations à revoir

- **PDM**

Vous avez choisi de prendre le critère « politique de la ville » pour conserver 5 postes. L'UNSA -Education renouvelle sa demande d'avoir un pdm sur le secteur de St-Usage et St-Jean-de-Losne, écoles comprenant chacune 1 poste de pdm que vous avez décidé de supprimer pour la rentrée.

L'école de Saint-Usage a vécu une fusion avec une suppression de classe lors de la dernière carte scolaire. Maintenant, vous décidez de lui faire subir une nouvelle suppression de poste en lui fermant le poste de pdm. Les collègues de cette école se sentent abandonnées face aux besoins quotidiens de leurs élèves.

Quant à l'école de Saint-Jean-de-Losne, même si elle n'est pas qualifiée « politique de la ville », nous vous rappelons que celle-ci était classée REP et faisait partie de l'ancien REP d'Echenon. Les élèves accueillis sont toujours les mêmes. Un public de REP ne mérite-t-il pas une aide particulière, tout comme celui d'une école « politique de la ville » ?

Bref, ces 2 écoles ont de gros besoins compte tenu du public qu'elles accueillent. La suppression de ces 2 postes de pdm va, selon l'UNSA-Education, à l'encontre de la bienveillance qui doit être celle de l'Education Nationale.

- **Chatillon Marmont élémentaire**

Cette école prévoit 141 élèves pour 7 classes. Certes, l'aspect purement numérique pourrait laisser entendre qu'une fermeture est envisageable.

Cependant, si on s'intéresse à la vie de cette école, on compte 46 enfants du voyage sur

l'année, soit un quart de l'effectif total. De multiples aménagements, matériels et pédagogiques, sont donc opérés plusieurs fois dans l'année. Ceci a été possible grâce aux effectifs plus faibles.

De plus, un poste avait été créé pour les enfants du voyage mais celui-ci a été transformé il y a 3 ans pour les primo-arrivants. L'école ne bénéficie donc plus d'aide pour l'arrivée de ces élèves particuliers. Contrairement aux écoles Petites Roches et Mansart, cette école n'a pas de poste « voyageur ».

L'UNSA-Education vous demande donc Madame la Directrice de revenir sur la fermeture et de permettre ainsi aux élèves et aux enseignants de garder des conditions d'accueil correctes pour aider ces élèves à la hauteur de leurs besoins. Ce statu quo permettrait également à cette école d'avoir une moyenne sur l'école comparable à celle des 2 écoles accueillant des voyageurs en nombre et donc de respecter l'équité de traitement entre ces 3 écoles.

- Drapeau élémentaire comportant une ULIS et une UEE

Dans votre document, les prévisions annoncent 148 élèves pour les classes ordinaires. Il ne faut pas oublier les élèves des 2 dispositifs. Ainsi, l'école n'accueillera pas 148 mais 170 élèves pour 7 classes, soit une moyenne de 24,28.

Si vous maintenez la fermeture, la moyenne monterait 28,33. Ceci est inacceptable pour permettre des inclusions dignes de ce nom. L'UNSA-Education vous demande donc de revenir sur la décision que vous avez prise en CTSD et de maintenir les 7 classes.

- Maladière élémentaire comportant une ULIS

Cette école compte 307 élèves auxquels il faut ajouter les 12 ULIS. Ces enfants sont en effet inclus dans les classes. Nous pouvons vous fournir le niveau d'inclusion de chaque enfant.

Il y a aura donc 319 élèves dans cette école pour 12 classes, soit une moyenne de 26,58. Pour l'UNSA-Education, cette situation est inenvisageable, d'autant plus que cette école a de gros besoins, tant sur la difficulté scolaire que sur le comportement des élèves qu'elle accueille.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA-Education vous demande, Madame la Directrice, d'ouvrir une classe pour permettre à tous les élèves de bénéficier de conditions acceptables pour les apprentissages.

- Montmuzard élémentaire comportant une ULIS

Cette école compte 240 élèves. Avec les élèves de l'ULIS, il y aura 252 élèves pour 11 classes, soit une moyenne de 22,9. Avec la fermeture que vous avez prononcée au CTSD, cette moyenne se porterait à 25,2.

En plus de l'aspect numérique, nous tenons à vous rappeler que le climat scolaire de cette école est très difficile et que les besoins des élèves sont réels et nombreux. Cette école compte en effet 8 élèves MDPH, 27 élèves suivis par le RASED auxquels s'ajoutent 18 élèves suivis à l'extérieur et 19 PPRE.

De plus, nous vous rappelons une annonce du ministre, à savoir « limiter les effectifs à 24 en GS, CP et CE1. Avec 44 CP et 59 CE1, nous ne voyons pas comment cette mise en place sera possible pour l'équipe enseignante.

Vous l'aurez compris Madame la Directrice, pour toutes ces raisons, l'UNSA-Education vous demande d'annuler la fermeture que vous avez proposé en CTSD.

Sectorisation

Pour finir et en lien direct avec le document relatif à la modification de sectorisation des collèges, nous voudrions savoir si d'autres modifications sont à l'étude pour les années à venir dans le bassin dijonnais (par exemple, le collège Gaston Bachelard qui se trouve juste à proximité du collège Rameau perd encore des divisions, inversement le collège clos de pouilly sature).

Continuité pédagogique et problème matériel dans le secondaire

Nous profitons aussi de ce CDEN pour vous faire part des difficultés rencontrées pendant cette période de confinement par certaines familles peu ou pas équipées en numérique. Le SE-UNSA demande qu'un bilan soit mené à l'issue de cet épisode pour qu'à l'avenir l'ensemble des collégiens puissent avoir tous un accès aux mêmes ressources.

Nous voudrions attirer votre attention plus particulièrement sur la MECS de Dijon dont les élèves n'ont pas disposé de matériel pour par exemple assister aux classes virtuelles organisées par les enseignants.

Merci pour votre attention et votre écoute